



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 09 avril 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	17

Date de la convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 mars 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-deux mars deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric.
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.
 Monsieur RAIMBAULT Daniel (n'ayant pas pu être convoqué dans les délais légaux)

Absents non-excusés :

Madame NÉE Amélie

Secrétaire de séance :

Monsieur GAUDICHON Vincent a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 031 – COMPTE-RENDU DU DERNIER COMITÉ TRAVAUX ET CHOIX DES INVESTISSEMENTS POUR 2024

Monsieur le Maire indique qu'a eu lieu le 03 avril 2024 une réunion pour un comité travaux.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter le compte-rendu de cette réunion.

À l'issue de ce compte-rendu, il est proposé de réaliser les investissements suivants :

- La rénovation du mur en silex et du pilier du parc des tulipiers pour 1 012,00 € TTC à inscrire à l'article 2312 du budget primitif 2024 ;
- La barrière du parc des tulipiers vers la parcelle AE 690 pour 2 217,79 € TTC à inscrire à l'article 21352 du budget primitif 2024 ;
- La peinture du kiosque du parc des tulipiers pour 2 870,40 € TTC à inscrire à l'article 61558 du budget primitif 2024 ;
- La réparation des rondins de la route des deux tilleuls pour 7 740,00 € TTC à inscrire à l'article 2128 du budget primitif 2024 ;
- La réparation du poteau du portail du bassin du clos du chapitre pour 597,65 € TTC à inscrire à l'article 61558 du budget primitif 2024 ;
- L'achat de 5 corbeilles pour la commune et le parc des tulipiers pour 1 015,80 € à inscrire à l'article 21578 du budget primitif 2024 ;
- Le marquage du parc des tulipiers pour 2 411,64 € TTC à inscrire à l'article 615231 du budget primitif 2024 ;

Date d'affichage de la présente délibération

Le 17 avril 2024



- L'achat de 6 panneaux voisins vigilants pour 561,60 € TTC à inscrire à l'article 2152 du budget primitif 2024 ;
- L'achat de 3 panneaux « site sous vidéosurveillance » pour 547,20 € TTC à inscrire à l'article 2152 du budget primitif 2024 ;
- Les travaux de remise en état d'un mur de l'église pour 1 332,00 € TTC à inscrire à l'article 615228 du budget primitif 2024 ;
- L'achat d'un battant de cloche pour l'église pour 2 690,40 € TTC à inscrire à l'article 2188 du budget primitif 2024 ;
- Les travaux électriques dans l'église pour 413,76 € TTC à inscrire à l'article 615228 du budget primitif 2024 ;
- La modification électrique dans une classe pour 398,16 € TTC à inscrire à l'article 615221 du budget primitif 2024 ;
- La création de 3 blocs de secours à l'école pour 729,72 € TTC à inscrire à l'article 21351 du budget primitif 2024 ;
- Le remplacement de blocs de secours à l'école primaire pour 1 025,16 € TTC à inscrire à l'article 21351 du budget primitif 2024 ;
- Le remplacement de blocs de secours à l'école maternelle pour 752,52 € TTC à inscrire à l'article 21351 du budget primitif 2024 ;
- Le remplacement de blocs de secours à la cantine pour 1 047,00 € TTC à inscrire à l'article 21351 du budget primitif 2024 ;
- Le remplacement de blocs de secours dans la salle d'évolution pour 641,28 € TTC à inscrire à l'article 21351 du budget primitif 2024 ;
- Le remplacement de blocs de secours dans la maison des associations pour 605,28 € TTC à inscrire à l'article 21351 du budget primitif 2024 ;
- Le remplacement de blocs de secours dans la petite salle pour 458,04 € TTC à inscrire à l'article 21351 du budget primitif 2024 ;
- L'achat d'un vidéoprojecteur pour une classe de maternelle pour 515,29 € TTC à inscrire à l'article 2188 du budget primitif 2024 ;
- Le chauffage de la pompe de la cantine et l'achat d'un moteur 3 vannes pour 856,56 € TTC à inscrire à l'article 215741 du budget primitif 2024 ;
- Des barres antipaniques pour les portes de l'école maternelle pour 1 257,48 € TTC à inscrire à l'article 21351 du budget primitif 2024 ;
- Les matériaux nécessaires à l'amélioration du local technique devenu exigü par les agents communaux pour 1 956,38 € TTC à inscrire à l'article 60632 du budget primitif 2024 ;
- La porte du local poubelles du parc des tulipiers pour 949,72 € TTC à inscrire à l'article 2138 du budget primitif 2024 ;
- La sécurité du fossé de la D 90 pour 21 667,14 € TTC à inscrire à l'article 2152 du budget primitif 2024 ;
- L'abattage de 29 arbres dangereux sur la parcelle AE 690 à inscrire à l'article 61521 du budget primitif 2024 ;
- Le diagnostic de 3 arbres du parc des tulipiers et du clos Saint Hubert pour 1 527,60 € TTC à inscrire à l'article 2031 du budget primitif 2024 ;
- Le dégazage de la cuve à fioul pour 1 114,16 € TTC à inscrire à l'article 615221 du budget primitif 2024 ;
- Le balayage des caniveaux sur la commune pour 1 629,36 € TTC à inscrire à l'article 611 du budget primitif 2024 ;
- Le contrôle de l'alarme de la salle polyvalente pour 595,97 € TTC à inscrire à l'article 615221 du budget primitif 2024 ;



- La mise en sécurité de l'armoire électrique de la salle polyvalente pour 1 164,53 € TTC à inscrire à l'article 615221 du budget primitif 2024 ;
- Les travaux supplémentaires sur les noues de la toiture du manoir pour 12 271,25 € TTC à inscrire à l'article 2313 du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour réaliser les investissements présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, CHOISIT de réaliser l'intégralité des investissements listés ci-dessus.

La réparation des rondins du carrefour de la D 43 avec le chemin de la croix blanche fait débat. Monsieur le Maire propose de voter pour l'une ou l'autre des méthodes de réparation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 7 voix préférant une traverse en chêne (Monsieur BRUNG, Monsieur CALTOT, Madame LECOQ, Monsieur ORIENT, Madame OSMONT, Monsieur PELFRÈNE et Madame TALBOT), CHOISIT la réparation des rondins du carrefour de la D 43 avec le chemin de la croix blanche via un mur en gabions pour 7 188,00 € TTC à inscrire à l'article 2128 du budget primitif 2024.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COULLER

